

Banque des oraux mutualisés Réglementation de l'oral

ORGANISATION DES CENTRES DES ORAUX MUTUALISES

CANDIDATS AUX EPREUVES D'ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, ITALIEN, ARABE

Chaque école est tenue d'organiser son centre d'oral pour les épreuves d'anglais, d'allemand, d'espagnol, d'italien et d'arabe. Lors de son inscription, le candidat ne peut choisir comme centre d'oral qu'une des écoles auxquelles il a postulé.

Si le candidat n'est pas admissible dans le centre d'oral choisi lors de son inscription, un nouveau centre lui sera proposé parmi les écoles auxquelles il a été déclaré admissible.

Si le candidat a choisi l'une des langues suivantes :

Chinois, hébreu, grec ancien, japonais, latin, portugais, polonais, russe

il passe ses épreuves orales de langues (dont l'anglais) au centre parisien :

ESPACE HAMELIN 11/17 rue de l'Amiral Hamelin - 75016 PARIS Métro : Boissière

INSCRIPTION DES CANDIDATS AUX EPREUVES ORALES

Les candidats pourront s'inscrire sur le site : www.concours-bce.com à partir du 6 juin (fin de matinée).

La procédure d'inscription sera sur le site.

Un formulaire récapitulatif des rendez-vous (avec possibilité d'impression) sera proposé au candidat et tiendra lieu de convocation.

CARACTÉRISTIQUES DE LA BANQUE DES ORAUX MUTUALISES

La Banque des oraux mutualisés est une banque d'épreuves de langues orales auxquelles adhèrent les écoles suivantes :

Brest Business School – BSB Burgundy School of Business – EM Normandie – ESC Clermont Business School – Excelia Business School - ICN Business School – INSEEC Grande Ecole – Institut Mines-Télécom Business School - ISC Paris Grande Ecole – SCBS South Champagne Business School

<u>La Banque a pour objectif</u>:

- une mise en commun de moyens techniques et pédagogiques permettant de mettre à la disposition des candidats un concours de qualité ;
- une simplification du concours pour le candidat qui ne passe ainsi qu'une fois les épreuves de langues à l'oral, les notes obtenues étant valables pour l'ensemble des écoles de la banque.

CENTRES D'ORAUX

Les candidats qui ont choisi l'une des langues suivantes : allemand, espagnol, italien ou arabe, se sont inscrits dans le centre de leur choix (où ils passeront aussi l'anglais) lors de leur inscription. **Néanmoins, un candidat ne peut choisir comme centre d'oral qu'une des écoles auxquelles il a postulé.**

Si le candidat n'est pas admissible dans l'école hébergeant le centre d'oral choisi lors de son inscription, un nouveau centre lui sera proposé parmi les écoles auxquelles il a été déclaré admissible.

Les candidats qui ont choisi l'une des langues vivantes suivantes : chinois, grec ancien, hébreu, japonais, latin, portugais, polonais, russe, doivent obligatoirement venir, pour leurs deux épreuves orales (anglais et autre langue), au centre parisien de la DAC (ESPACE HAMELIN – 17 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 PARIS)

Attention : les épreuves orales de langues se déroulant généralement sur une période plus restreinte que les épreuves d'entretien dans les écoles, il est conseillé aux candidats, lors des inscriptions, **de privilégier leur inscription aux oraux de langues**.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ET ESPRIT DE L'ÉPREUVE

Les candidats sont interrogés à l'oral dans les mêmes langues qu'à l'écrit, l'une des deux étant obligatoirement l'anglais.

L'épreuve se déroule à partir de l'écoute d'un dialogue enregistré de 4 minutes environ portant sur un sujet général ou socio-économique.

L'épreuve met en valeur la connaissance de la langue et le candidat doit s'efforcer de parler une langue correcte et authentique, dépassant le niveau scolaire. A cet égard, il doit être capable d'utiliser les tournures idiomatiques de manière naturelle et spontanée.

Le candidat doit également faire preuve d'esprit de synthèse, de logique et de rigueur. Sa connaissance de la civilisation du ou des pays concernés est également prise en compte.

DÉROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve se déroule en deux phases :

1) La préparation

Pour celle-ci, le candidat dispose de 20 minutes qu'il peut utiliser à sa guise. Il peut donc écouter plusieurs fois l'enregistrement ou l'écouter de manière fractionnée, la prise de notes étant autorisée. Il lui est cependant vivement conseillé d'écouter le dialogue au moins une fois entièrement sans interruption.

2) L'épreuve

L'épreuve d'une durée de 20 minutes se déroule devant un examinateur et comporte deux phases de 10 minutes chacune :

- 1) La première partie de l'interrogation comporte 3 exercices :
- Une synthèse (et non un résumé) : pas de paraphrase mais une présentation personnelle, intelligente et ordonnée des éléments essentiels du document ;
- Une analyse et un commentaire pertinents de l'enregistrement ;
- Un développement personnel sur les thèmes abordés dans le document.
- 2) La deuxième partie de l'épreuve est une conversation libre avec l'examinateur dont l'enregistrement est le point de départ. Elle débouchera sur des perspectives plus larges.

EPREUVE ORALE DE LATIN ET DE GREC ANCIEN

Un texte d'une quinzaine de lignes ou de vers sera remis, accompagné de sa traduction, au candidat. Celui-ci disposera de 20 minutes pour préparer, sans l'aide du dictionnaire, un commentaire littéraire du passage et des réponses aux diverses questions susceptibles de lui être posées sur le texte.

L'examinateur entendra le candidat pendant 20 minutes.

Pendant la première partie de l'interrogation, le candidat fera le commentaire littéraire du texte (10 minutes).

Pendant la seconde partie, il répondra aux questions de l'examinateur :

- Précisions à apporter au commentaire,
- Questions de grammaire à propos du texte
- Explication "mot à mot" de telle ou telle phrase
- Scansion de l'hexamètre dactylique

La Direction des Admissions et Concours vous présente tous ses vœux de succès pour cette période de concours.
